

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 50 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maïlys DEL PIANTA
	David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
	Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

**REÇU**

le 13 AVR, 2017

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

**SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE**

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé)

RAPPORT N° 170330-35-FIN-

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : MODALITES D'ENCAISSEMENT

M. CASABONNE expose :

Actuellement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est perçue par le Budget Principal (section Recettes de fonctionnement – article 7331).

Compte tenu que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget du SICTOM du Haut Béarn est devenu un Budget Annexe de la CCPOVHB et qu'il dispose de l'autonomie financière, il est opportun que l'encaissement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères se fasse directement sur le Budget Annexe.

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** que l'encaissement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit réalisé directement sur le Budget Annexe du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

Le Président

Daniel LACRAMPE



**REÇU**

le 13 AVR. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE